

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Lotissement maraîcher sur l'ex Base Aérienne 217

PORTEUR DU PROJET

Communauté d'agglomération du val d'orge (CAVO)

LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

Dans le cadre du désengagement de l'état de la base aérienne 217 située sur le territoire de la CAVO, un contrat de redynamisation du site a été mis en place. L'une des 9 actions identifiée : la mise en œuvre d'un lotissement agricole biologique de 90ha (dont 75 hectares de SAU) destinées à l'agriculture biologique, centrée autour du maraîchage.

L'objectif est de permettre à des agriculteurs bio de trouver un espace adapté à la création de leur activité, en pérennisant la filière sur le site (espaces mutualisés...), de favoriser la diversification des activités agricoles sur le territoire, de développer les circuits courts, en recréant le lien entre l'urbain et l'agriculture, et enfin de répondre aux enjeux environnementaux (participer à la réduction de l'effet de serre).

LES BENEFICES ATTENDUS

Environnementaux

- § Réduction des pollutions chimiques.
- § Développement de la biodiversité.
- § Amélioration de la qualité des eaux.
- § Participation à la diminution de l'effet de serre.

Sociaux

- § Développement d'outils d'insertion dans le domaine agricole.
- § Lien entre l'urbain et l'agricole.
- § Sensibilisation du public à une agriculture plus respectueuse de son environnement et aux pratiques alimentaires associées.

Économiques

- § Développement de la filière agricole sur le territoire.
- § Créations d'emplois agricoles et agroalimentaires non délocalisables.

